Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261119-1_2026_11_12-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes, 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi douze novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué le trois novembre, s'est réuni à dix-huit heures trente dans la salle de la mairie de Sainte Hélène sur Mer, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, Mme Sophie LE CHAT, Présidente, étant empêchée.

Administrateurs		
Nom	**Prénom**	
LE CHAT	Sophie	Absente excusée
PERREL	Christèle	Présente
DESPRES	Gaëlle	Absente excusée
MILLION	Line	Présente
GOURDEN	Jean-Pierre	Absent excusé
ADELINE	Martine	Présente
CARAYON	Annie	Présente
TATARD	Joe	Présente
LE BIHAN	Yolande	Présente
LAMOUREC	Brigitte	Présente
COUEDO	Herveline	Présente
Invités		
Nom	**Prénom**	
LE SAUSSE	Gladys	Présente
CHAPPEY	Angélique	Absente
THOMAS	Véronique	Absente
LE FLOCH	Elodie	Présente
PERUSSE	Camille	Présente
LE ROY	Manon	Présente

Membres administrateurs : 11 Présents : 8 /11 Votants : 8 / 11

Secrétaire de séance : **Elodie LE FLOCH**

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261119-1_2026_11_12-DE

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2026

Rapporteur : Christèle PERREL

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mai 2026, envoyé le 17 juin 2026 aux Administrateurs et Conseillers avec la présente note de synthèse, est mis aux votes pour approbation des membres.

Après avoir délibéré, les administrateurs du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- _ **D'APPROUVER** le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du CIAS du 26 mai 2026.

Pour : 8	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Aucune remarque particulière n'a été formulée.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 19 novembre 2026
- Sa publication électronique le 19 novembre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 19/11/2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.